

CONSTITUTION
FIBA
EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE
FIBA HAUT RHIN
9, croisée des Lys
68300 SAINT LOUIS
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

ENTREPOTES

Selon acte sous seing privé, en date à SAINT LOUIS du 23.01.2023, la société présentant les caractéristiques suivantes a été constituée :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : ENTREPOTES
SIÈGE SOCIAL : 19 avenue du Général de Gaulle – 68300 SAINT LOUIS
OBJET : l'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation, directement ou indirectement ou par location gérance de tous fonds de commerce de restauration et/ou débit de boisson
DURÉE : 99 années
CAPITAL SOCIAL : 10 000 euros
MODALITES DES DECISIONS COLLECTIVES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE : Aux termes des statuts, a été nommé en qualité de premier Président, Monsieur Ronny BOULAY- BEN HAIDA, demeurant 17 Rue Lina Ritter – 68128 VILLAGE NEUF et en qualité de Directeur Général Monsieur Hicham BEN HAIDA, demeurant 17 Rue Lina Ritter – 68128 VILLAGE NEUF
IMMATRICULATION : au RCS de MULHOUSE. Pour avis, le Président

FIBA
EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE
FIBA HAUT RHIN
9, croisée des Lys
68300 SAINT LOUIS
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

BALTRADE

Selon acte sous seing privé, en date à SAINT-LOUIS du 01.02.2023, la société présentant les caractéristiques suivantes a été constituée :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : BALTRADE
SIÈGE SOCIAL : 6 D Rue Concorde – 68300 SAINT LOUIS
OBJET : la souscription, l'achat, la vente et la gestion de titres ou droits sociaux dans toutes sociétés
DURÉE : 99 années
CAPITAL SOCIAL : 10 500 euros
MODALITES DES DECISIONS COLLECTIVES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE : Aux termes des statuts, a été nommé en qualité de premier Président, Monsieur Olivier ROMEDENNE, demeurant 6 D Rue Concorde – 68300 SAINT LOUIS.
IMMATRICULATION : au RCS de MULHOUSE.
Pour avis, le Président

TOMORROW VISION

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros
Siège social : 1 rue de Mulhouse 68000 COLMAR - RCS COLMAR
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COLMAR du 30 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TOMORROW VISION
Siège : 1 rue de Mulhouse, 68000 COLMAR-68000
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4 000 euros
Objet : en France et à l'étranger l'exploitation directe ou indirecte, sous toutes formes, de tous fonds de conseil en gestion d'entreprise à l'intention des professionnels et des particuliers, et l'activité de consultant dans les domaines de l'organisation, des ressources humaines et des finances, l'exercice de l'activité de mandataire ou de courtage en assurance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Elie MARTIN, demeurant 1 Rue de Mulhouse, 68000 COLMAR
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Colmar
POUR AVIS Le Président

ACPROSER FILS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 13, rue des Teinturiers 68110 ILLZACH - RCS MULHOUSE
Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : ACPROSER FILS.
CAPITAL : 10 000 euros divisé en 100 actions de 100 euros.
SIÈGE : ILLZACH (68110) 13, rue des Teinturiers.
OBJET : Travaux de gros-œuvre, maçonnerie, terrassement.
DURÉE : 99 années.
PRÉSIDENT : Monsieur Yavuz DOGAN, né le 11 octobre 1994 à Mulhouse, de nationalité Française, demeurant à ILLZACH (68110) 13, rue des Teinturiers.
Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Les actions ne peuvent être transférées entre associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit approuver si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social.
IMMATRICULATION au RCS de : MULHOUSE.
Pour avis

HELIOSPHERE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 33, rue de Leimbach 68950 REININGUE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23/01/2023 à REININGUE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : HELIOSPHERE.
Siège social : 33, rue de Leimbach, 68950 REININGUE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 €
Objet : les relations presse, l'activité d'agence de presse et des relations publiques, le conseil en communication, l'assistance administrative ; la création d'objets, de supports de communication ou de prestations dans le cadre d'événements ; le coaching et toute activité en lien avec les plantes et l'herboristerie. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Marie-Line VAXELAIRE, demeurant 33, rue de Leimbach, 68950 REININGUE. Immatriculation de la Société : RCS MULHOUSE.
Pour avis - La Présidente

CS CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 19 rue Bellevue DIDENHEIM
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
RCS MULHOUSE

Aux termes d'un acte sous seing privé à BRUNSTATT-DIDENHEIM en date du 01/02/23 il a été constituée une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : CS CONSULTING
Forme : SAS à associé unique
Capital : 1.000 €
Siège : 19 rue Bellevue – 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM (DIDENHEIM)
Objet : la réalisation de toutes prestations de services de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises, - conseil en stratégie, organisation, développement, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, de la conception à la mise en œuvre,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Transmission des actions : Toute cession des actions même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. Les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à d'autres personnes quel que soit le degré de parenté avec le cédant, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Admission aux assemblées : Dispositions légales.
Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives, sauf pour celles concernant l'affectation des bénéfices de l'exercice où il est réservé à l'utilisateur, sauf convention contraire notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et reçue par elle trois jours au moins avant l'assemblée.
Président : M. Charles-Antoine SEEL – 19 rue Bellevue – 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM (DIDENHEIM)
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE.

CRELUCE

Par acte s.s.p. à BURNHAUPT-LE-BAS, du 31.01.23, a été constituée la société Dénommée : CRELUCE
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 2000 €
Siège : 19B rue du Loup 68520 BURNHAUPT-LE-BAS
Objet : Conseils, Services, Soutiens dans le domaine du circuit imprimé
Durée : 99 ans
Président : Monsieur Guillaume BACHUNG, 19B rue du Loup 68520 BURNHAUPT-LE-BAS
Transmission des actions : La cession ou transmission des actions de l'associé unique est libre.
Décisions : prises par l'associé unique.
Pour avis : Le Président.

SCI JURIX 39

Suivant acte SSP en date à RIXHEIM, du 28 janvier 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI JURIX 39.
Siège : RIXHEIM (68170), 39 rue de l'Etang.
Capital : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 EUR), correspondant aux apports en numéraires.
Durée : 99 ans.
Objet : acquisition, propriété, administration, location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Premier gérant : Monsieur Christophe SCHMITT-SAURET.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE.

mh
AVOCATS

SELARL d'Avocats inscrit
au Barreau de Mulhouse
57 rue Jacques Mugnier
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 45 10 10

MOBILIER YACHT SERVICE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-LOUIS (68) du 19/01/2023, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MOBILIER YACHT SERVICE

Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : 2, rue du Printemps - 68300 SAINT-LOUIS
Objet social : la réparation, la maintenance et l'entretien de tous bateaux, la vente de matériel nautique, d'accessoires et pièces détachées, l'achat et la vente de tous bateaux, ainsi que toutes prestations se rapportant aux activités ci-dessus, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou de développement.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Exercice du droit de vote
Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.
Cession d'actions
En cas de pluralité d'associés, toute cession ou transmission d'action au profit d'un tiers sous quelque forme et à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable d'une décision collective extraordinaire des associés
Président : Monsieur Rolf BRAUN, demeurant 4402 FRENKENDORF (Suisse), Fasanenstrasse 35, a été nommé Président de la Société pour une durée indéterminée.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE
Pour avis et mention
Le Président

SCP "Pierre-Yves THUET et Capucine HERZOG,
Notaires associés"
3 Porte du Miroir
68100 MULHOUSE
Tél 03 89 36 51 36
Successeurs de Maîtres
GOETSCHY, BISCHOFF,
JAEGER et WALTSMANN

GFA MARCEL HUMBRECHT

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Yves THUET, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre-Yves THUET et Capucine HERZOG, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à MULHOUSE (Haut-Rhin), 3 Porte du Miroir, le 31 janvier 2023 a été constituée un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GFA MARCEL HUMBRECHT.
Forme : Groupement foncier agricole.
Siège social : 21 rue Basse - 68240 GUEBERSCHWIHR.
Capital social : 598.379,00 EUR.
Appoints : en nature exclusivement.
Objet social : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Durée : 30 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Co-gérants : M. Jean-Paul HUMBRECHT, demeurant à INGER-SHEIM (68040), 12 rue de la Promenade, pour une durée illimitée, Mme Colette REINHART épouse HUMBRECHT, demeurant à INGER-SHEIM (68040), 12 rue de la Promenade, pour une durée illimitée, Madame Cécile Marie Louise HUMBRECHT, demeurant à GUEBERSCHWIHR (68240), 21 rue Basse, pour une durée illimitée.
Parts sociales - clause d'agrément : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Immatriculation de la société : RCS COLMAR.
Pour insertion, Pierre-Yves THUET

SCP "Alain WALD et Catherine LODOVICHETTI"
Notaires associés
4 rue de Village Neuf
68330 HUNINGUE
Tél. 03 89 69 13 54

SCI PLAN-B

Suivant acte reçu par Me Alain WALD, notaire à HUNINGUE, le 02 février 2023, a été constituée la société civile dénommée "PLAN-B".
Siège social : SAINT-LOUIS (68300), 6 rue des Alpes.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1.000.
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. MULHOUSE Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé premier gérant de ladite société : Monsieur Rrahim SYLA, chauffeur de bus, demeurant à SAINT-LOUIS (68300), 6 rue des Alpes.
POUR AVIS Me Alain WALD, Notaire

Anne SCHMIDT
Notaire
6 place Mazarin
68480 FERRETTE
Tél 03 89 40 42 88
anne.schmidt@notaires.fr

SCI D2A

Suivant acte reçu par Maître Anne SCHMIDT, notaire à FERRETTE (68480), 6 place Mazarin, le VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS, enregistré à MULHOUSE, le 31 janvier 2023, sous référence 6804P61 2023 N 01846 a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
DENOMINATION : D2A.
FORME : SOCIÉTÉ CIVILE.
CAPITAL SOCIAL : TROIS CENTS EUROS (300,00 €).
SIÈGE SOCIAL : 68210 HAGENBACH, 20 rue d'Eglingen.
OBJET SOCIAL : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
GERANCE : Madame Astride ZINK, demeurant à HAGENBACH (Haut-Rhin), 20 rue d'Eglingen Monsieur Damien BUTZERIN, demeurant à HAGENBACH (Haut-Rhin), 20 rue d'Eglingen, Madame Aline BUTZERIN, demeurant à ZILLISHEIM (Haut-Rhin), 14 rue du Canal.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE - AGREMENT : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de la gérance.
Pour Avis, Maître Anne SCHMIDT.

FINANCE AD HOC

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 2B, rue de l'Eglise 68740 BALGAU

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23/01/2023 à BALGAU, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : FINANCE AD HOC.
Siège social : 2B, rue de l'Eglise, 68740 BALGAU.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 €. **Objet** : le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion, de planification, de stratégie et toute démarche organisationnelle ; la reconfiguration de processus, la gestion du changement, la réduction des coûts et d'autres questions financières, les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, la planification de la production et du contrôle ; le conseil et l'assistance sur la planification et la réalisation en matière de formation, de management et de méthodologie. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Madame Nathalie BEACCO, demeurant 2B, rue de l'Eglise, 68740 BALGAU. Immatriculation de la Société : RCS MULHOUSE.
Pour avis - La Présidente

SEL DU DOCTEUR MARION FERNBACH

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Ayant son siège social 26B rue de l'Artisanat, 68680 KEMBS
RCS MULHOUSE

Par acte sous seing privé du 29 janvier 2023, il a été constituée une société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée :
SEL DU DOCTEUR MARION FERNBACH
Objet social : L'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste.
Siège social : 26B rue de l'Artisanat 68680 KEMBS.
Capital : 1.000 euros
Gerance : Madame Marion FERNBACH MÜLLER demeurant 17 rue des Prés 68220 HESINGUE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MULHOUSE.

CHEZ LORIN

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 euros
2A Parc Denise Ferrier 68120 Pfafstatt
RCS MULHOUSE

Au terme d'un acte sous seing privé, il a été constituée une société :
Dénomination : CHEZ LORIN
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 2A Parc Denise Ferrier 68120 Pfafstatt
Objet : La Société a pour objet : Restauration rapide, salon de thé, vente de boissons non alcoolisées à consommer sur place ou à emporter.
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros
Président : Monsieur KORKMAZ Sevki, de nationalité turque, né le 15/10/1989 à Halfeti (Turquie), demeurant au 40, rue de la Potasse 68120 Pfafstatt.
Immatriculation : au RCS de MULHOUSE
Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.
Pour avis
Le président

ACR NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 117 rue d'Ensisheim 68270 WITTENHEIM
RCS MULHOUSE

Par acte SSP en date du 1er février 2023, il a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée : **ACR NETTOYAGE**
Objet social : Nettoyage, propreté et petits travaux d'entretien ; Nettoyage de tous locaux commerciaux et industriels, particulier et entretiens ; Toutes prestations de services et la vente de tous produits ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Siège social : 117 rue d'Ensisheim 68270 WITTENHEIM
Capital : 5 000 euros
Gerance : Monsieur Raphaël SCHWARTZ demeurant 117 rue d'Ensisheim 68270 WITTENHEIM
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MULHOUSE

ART ET FERMETURE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 113, rue de la Délivrance 68440 HABSCHEIM

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HABSCHEIM du 18 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : ART ET FERMETURE.
Siège social : 113, rue de la Délivrance, 68440 HABSCHEIM.
Objet social : l'achat, le vente et la pose de toutes menuiseries et fermetures du bâtiment, l'agencement et tous travaux de bâtiment intérieurs et extérieurs liés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 €. **Gerance** : Monsieur Cédric SPINKIEWICZ, demeurant 113, rue de la Délivrance 68440 HABSCHEIM. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE.
Pour avis
La Gérance

CUMA SAINT ANDRÉ

Par acte sous seing privé du 2 février 2023, il a été constitué à CERNAY, une Société Coopérative Agricole dénommée CUMA SAINT ANDRÉ -
Siège Social : 3 Rue de l'Eglise 68210 BERNWILLER -
Durée : 99 ans -
Objet : de fournir à ses seuls associés coopérateurs et pour l'usage exclusif de leurs exploitations, les matériels et services nécessaires -
Exercice : 1er janvier – 31 décembre -
Habilités à signer : M. DITNER Jérémy, Président, et M. GRANVEAUX Eric, Administrateur -
L'immatriculation de la Société se fera au RCS de Mulhouse.

DH

SARL au capital de 5 000€
Siège social : 3 Place Clémenceau 68250 ROUFFACH

Aux termes d'un acte SSP en date à ROUFFACH du 17.01.2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : DH
Siège social : 3 Place Clémenceau, 68250 ROUFFACH
Objet social : exploitation d'un salon de coiffure mixte et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 5 000 €
Gerance :
Delphine HENSELMANN, demeurant 6, rue du passage 67117 ITTENHEIM
Grégory CARDOT, demeurant 53 rue de l'ancienne tuilerie 68590 HIPPOLYTE
Immatriculation de la Société au RCS de COLMAR
Pour avis

CADI-ARBRES SAS

CADI-ARBRES SAS Société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros.
Siège social : RUMERSHEIM-LE-HAUT (68740) 4, rue des Lilas.
Objet : Production, la transformation, l'élevage et la commercialisation notamment sur troncs de tous arbres ainsi que l'achat et la revente de plants d'arbres, la réalisation et l'entretien de plantations.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de COLMAR.
Direction : Madame Carmen LÖFFLER, demeurant à MONHEIM (Allemagne) (86653), Ried 4, été désignée en qualité de Président et Monsieur Dirk EDEL demeurant à RUMERSHEIM-LE-HAUT (68740) 4, rue des Lilas a été désigné en qualité de Directeur Général.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer. Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Clauses restreignant la libre disposition des actions : les cessions d'actions entre personnes non actionnaires sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité des voix.
Pour avis
Le Président.

THELAU

Société civile immobilière au capital de 200 euros
Siège social : 8 rue de la Clairière, 68290 MASEVAUX NIEDERBRUCK

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MASEVAUX NIEDERBRUCK du 24 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : THELAU
Siège social : 8 rue de la Clairière, 68290 MASEVAUX NIEDERBRUCK
Objet social :
- l'acquisition et la vente d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition et la vente de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'immeuble ou de plusieurs maisons et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gerance : Monsieur Daniel WALZER, né le 26 janvier 1960 à MULHOUSE demeurant 102 Grand'Rue 68780 LE HAUT SOULTZBACH
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE.
Pour avis
La Gérance

NICOLAS FELGER GROUP

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 57 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE
RCS MULHOUSE

Par acte sous seing privé en date à MULHOUSE du 30/01/2023, il a été constituée la Société NICOLAS FELGER, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège situé 57 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE et qui a pour objet social toutes prestations de coaching professionnelles et personnelles, toutes opérations de formations, de conseils et de programmes d'accompagnement (off-line et on-line), toutes animations de conférences, de séminaires et de spectacles ainsi que toutes missions de consulting en gestion et développement d'entreprise.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Gérant : Monsieur Nicolas FELGER demeurant 15 rue Antoine Stoffel 68720 HOCHSTATT
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE
Pour avis, le Gérant

SCP Jean-Marc HASSLER - Frédéric HASSLER
Notaires Associés
14 rue du Parc
68310 WITTELSHEIM

SCI ITTY

Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric HASSLER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-Marc HASSLER et Frédéric HASSLER, notaires associés », à WITTELSHEIM (68310), en date du 30 janvier 2023, il a été constituée la société suivante :
Dénomination sociale : SCI ITTY.
Forme : société civile.
Capital social : 1.000,- € divisé en 100 parts sociales de 10,- € chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Siège social : 7 rue des Vergers, 68210 BALSCHWILLER.
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de ces biens et toutes opérations civiles et financières se rattachant à cet objet.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
La société est gérée par sa gérante : Madame Déborah ITTY, demeurant à ILLFURTH (68720), 26 route de Mulhouse, qui joint vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société. La société sera immatriculée au RCS de MULHOUSE.
Pour insertion unique : Frédéric HASSLER Notaire

MODIFICATION

SYLVA TECHNIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 622,45 Euros
155, Faubourg des Vosges
68700 CERNAY
RCS MULHOUSE TJ 340 746 734 (87 B 190)

Modification du capital

Par délibérations du 07/10/2022, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 25 actions. Aux termes de délibérations en date du 21/12/2022, la collectivité des associés a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à compter de cette date. Elle a constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené de 7 622,45 € à 7 241,33 € à la date du 21/12/2022. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

NEF CONCEPT

Société par actions simplifiée
Au capital social de 100 000 euros
2 rue du Chant des Oiseaux
68440 Habsheim
Siren : 849 872 999
RCS de Mulhouse

Par décision du 30 janvier 2023, l'associé unique de la société par actions simplifiée, NEF CONCEPT, a décidé le transfert du siège social de HABSHEIM (68440) 2, rue du Chant des Oiseaux à RICHWILLER (68120) - 10, rue Manurhin à compter du 1er février 2023. L'article n° 4 des statuts est modifié en conséquence. Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : **Ancienne mention** : Siège : HABSHEIM (68440) 2, rue du Chant des Oiseaux. **Nouvelle mention** : RICHWILLER (68120) - 10, rue Manurhin

Pour avis,
La Gérance

MALIKA NEGAF EURL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000,00 €
Siège social : 46 Avenue Kennedy
68200 MULHOUSE
823 886 775 RCS MULHOUSE

Non dissolution

Suivant décisions de l'associée unique du 09/05/2022, statuant dans le cadre des dispositions de l'Art. L.223-42 du Code de commerce, décision prise de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Tribunal Judiciaire (RCS) de MULHOUSE.

S.C.E.A. HASSENFORDER THIERRY

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 40.000 €
RCS COLMAR TJ 388 972 994 (92 D 362)

Réduction du capital-Transformation de la SCEA en EARL

Par AGE en date du 28/12/22, les associés de la SCEA HASSENFORDER Thierry ont décidé, à compter du 10/01/23, de réduire le capital social à 72 600€, de transformer la société en EARL unipersonnelle : Dénomination : E.A.R.L HASSENFORDER Thierry, Siège : 1, impasse Sainte Odile 68250 ROUFFACH. Capital : 72 600 €. Objet : Exploitation de biens agricoles. Gérant : M. Thierry HASSENFORDER, demeurant 1, impasse Sainte Odile 68250 ROUFFACH. Durée : 99 ans. RCS : COLMAR.
Pour avis.

ACTE TROIS

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros
Siège social : 73 rue du vieux Muhlbach - 68000 COLMAR
520 471 632 RCS COLMAR

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 23 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 73 rue du vieux Muhlbach 68000 COLMAR au 56 Rue de la Soie 68000 COLMAR à compter du 1er février 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

Maitre Nathalie GEISMAR-WISS

Notaire associée
SCP Benoît KNITTEL, Nathalie GEISMAR-WISS et Laurent MATTIONI
5, boulevard du Champ de Mars - BP 60248
68005 COLMAR CEDEX
Tél 03 89 41 25 65

ROESSELMANN

Société à responsabilité limitée au capital de 150.000,0 EUR ayant son siège social COLMAR (68000) 12 rue Saint-Jean immatriculée au RCS de COLMAR sous le N° SIREN 811 288 406

Mise à jour des statuts

Mise à jour des statuts suite à l'acte de donation reçu par Maître Nathalie GEISMAR-WISS, Notaire à COLMAR le 22 décembre 2022 sous le Répertoire N° 90.088 et aux termes duquel l'article 8 "Capital social et libération des parts" est modifié.
Pour avis,
Le notaire.

SCI DES PLAINES

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 6A rue de la Hardt
68390 BALDERSHEIM
847 939 691 RCS MULHOUSE

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 6A rue de la Hardt, 68390 BALDERSHEIM au 1 rue Jacqueline Auriole, 68190 ENSISHEIM à compter du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE (68) sous le numéro 847 939 691 RCS MULHOUSE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR (68). La Société, constituée pour 99 années à compter du 05 février 2019, a pour objet social :
- l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, la construction ou la démolition le cas échéant, des immeubles et biens immobiliers qui seront apportés à la société ou acquis par elle, la prise de participation dans toute société civile, l'obtention de tout concours financier,
- la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
- la propriété, la gestion à titre civil de tout bien mobilier, valeur mobilière,
- le cautionnement, sous quelque forme que ce soit, de la dette des associés, à titre exceptionnel et gratuit, avec constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteintes à la nature civile de cet objet,
- et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil,
- et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis
La Gérance

ODIMAT

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €
Siège social : 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM 2 rue de l'école
879 686 319 R.C.S. MULHOUSE

Non dissolution

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2022, les associés statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L.227-1, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de Mulhouse.

RD-PHARMAGAL

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Immeuble Galilée - Les Scientifiques - 62 Rue T. Stimmer
Parc Innovation
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
453 607 509 RCS STRASBOURG

L'AGE du 31/01/2023 a décidé de transférer le siège social de l'immeuble Galilée - Les Scientifiques - 62 Rue T. Stimmer - Parc Innovation 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN à 61 Rue d'Amerschwir 68310 WITTELSHEIM à compter du 01/02/2023 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 453 607 509 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de MULHOUSE. Président : M. Hervé BROCHART, demeurant 2 Rue des Cigognes, 67150 GERSTHEIM.

FAMILY BUSINESS DÉVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM - Parc des Collines - 4 Avenue de Strasbourg - Bâtiment B
750 772 204 R.C.S. MULHOUSE

Extension de l'objet social

Suivant décision collective extraordinaire en date du 25 janvier 2023, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à toutes opérations de formation, conseil, audit, coaching, recrutement, destinées aux entreprises, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, se rapportant à l'épilation, à la beauté, au soin et à l'esthétique du corps, et toutes actions de formation visant l'accompagnement, la croissance et le développement des entreprises.
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
- toutes activités de vente de prestations, matériels, équipements aménagements et de produits se rapportant à l'épilation et plus généralement à la beauté et au soin du corps,
- toutes opérations de formation, conseil, audit, coaching, recrutement, destinées aux entreprises, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, se rapportant à l'épilation, à la beauté, au soin et à l'esthétique du corps et toutes actions de formation visant l'accompagnement, la croissance et le développement des entreprises.
Mention sera faite au RCS de Mulhouse.
Pour avis

GLAMOUR SAINT-LOUIS

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros
Siège social : 68300 SAINT-LOUIS 29, rue de Bâle
380 776 070 R.C.S. MULHOUSE

Aux termes de ses décisions en date du 20 janvier 2023, l'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.
Pour avis, La Gérance

EC CARS

Société à Responsabilité Limitée Capital de 2.000 Euros
Siège social : BARTENHEIM (68870) 1c, rue Winston Churchill
493 454 664 R.C.S. MULHOUSE

L'associé unique en date du 31 janvier 2023 statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Pour avis Le Gérant

CARROSSERIE SCHWARTZENTRUBER

SARL au capital de 15244,90 €
Siège social : POLE 430 13 RUE DU PERIGORD 68270 WITTENHEIM
331 499 228 RCS de MULHOUSE

Le 31/01/2023, l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. GUERRI Christian. Mention au RCS de MULHOUSE.

HOP IN YOGA

Société à responsabilité limitée Capital social : 1.000 euros
20 RUE DES FLEURS
68130 ALTKIRCH
RCS MULHOUSE : 853.788.933

Aux termes d'une décision en date du 30/07/2022 l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

SCI RIGI

Transfert du siège social

Selon acte du 02/02/2023, le siège social de la Société Civile Immobilière RIGI au capital de 100 - euros, 887 890 325 R.C.S. MULHOUSE, dont la durée est de 99 années prenant effet à compter de son immatriculation initiale et dont l'objet est la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet, a été transféré du 171 Rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS, au 7 Avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise, 67300 SCHILTIGHEIM, et ce avec effet au 01/04/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de MULHOUSE et de STRASBOURG.

DELISOL

S.A.S au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue des Semailles
68190 ENSISHEIM
815 086 657 RCS COLMAR

En date du 30 janvier 2023, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 000 € pour être porté de 1 000 € à 18 000 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. L'associée a décidé, à la même date, d'étendre l'objet social à l'activité d'exploitation de tout restaurant. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. L'associée unique a également décidé de transférer le siège social au 82 rue Principale 68390 BATTENHEIM et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.

SCI SPORTS MECANIKES

Société Civile Immobilière Capital de 200.000 Euros
Siège social : 28, rue de l'Etang BURNHAUPT-LE-HAUT (68520)
521 451 567 R.C.S. MULHOUSE

L'assemblée générale mixte du 30 décembre 2022 a nommé en qualité de gérant, Monsieur Eyméric SCHMITT demeurant à THANN (68800) 20, Allée des Aspérules puis a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 199.000 Euros pour le porter de 1.000 Euros à 200.000 Euros.
Pour Avis, Le Gérant

LP DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros
Siège social : 6A rue de la Hardt
68390 BALDERSHEIM
789 441 367 RCS MULHOUSE

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 6A rue de la Hardt, 68390 BALDERSHEIM au 1 rue des Alpes, 68390 SAUSHEIM à compter du 31 janvier 2023 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

ALSATERRE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 52 Rue de l'Oberharth
68 000 COLMAR
RCS COLMAR TJ 345 409 122

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2022 a décidé de réduire le capital social de 200 000 euros à 190 040 euros par voie de rachat de 498 actions en vue de les annuler, à effet du même jour.
Cette même assemblée a également, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la réduction de capital social, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 9 960 euros, pour le porter de 190 040 euros à 200 000 euros, à effet du même jour.
Les créanciers peuvent faire opposition dans un délai de 20 jours à compter du dépôt du procès verbal au RCS. Ces oppositions doivent être présentées devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de COLMAR.
Pour avis,
la Présidence.

DANY HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 225.000 €
Siège social : 68290 DOLLEREN 13 rue du BM 11
821 307 998 RCS MULHOUSE

Commissaire aux comptes

Suivant décisions prises en date du 16 janvier 2023, l'associée unique a :
Ø pris acte de l'expiration :
du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Philippe FRIES
du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Alain MARCHAND
Ø décidé, conformément aux dispositions de la loi Pacte du 22 mai 2019 sur le commissariat aux comptes, complétées par un décret d'application du 24 mai 2019, de ne pas renouveler ces mandats.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse.

TRIHO

SCI au capital de 3000 €
Siège social: 19 Rue du Général de Gaulle 68460 LUTTERBACH
920726833 R.C.S de MULHOUSE

L'AGE du 23.01.2023 a nommé en qualité de gérant M. BURGER Stéphane, demeurant 16 Rue Beau Lieu 68990 GALFINGUE en remplacement de M. MEZZAROBBA Antony, à compter du 23.01.2023.
Aux termes de l'AGE du 23/01/2023, les associés ont décidés la cession de parts sociales de la société ALEAN, représentée par M. MEZZAROBBA Antony vers M. BURGER Stéphane et M. SOUTON Sébastien, avec effet immédiat. Nouvelle répartition des parts : Stéphane BURGER 150 parts. Sébastien SOUTON 150parts. Soit un total de 300 parts. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

CABINET DENTAIRE DES DEUX VALLEES

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros porté à 15 000 euros
Siège social : 3 Rue des Ecoles
68560 HIRSINGUE
B 843 904 426 RCS MULHOUSE

Modification du capital

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 Juillet 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 23 Janvier 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 euros, pour être ramené de 20 000 euros à 15 000 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales appartenant à certains associés. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : **ARTICLE 7 - CAPITAL** Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 euros)
Pour avis
La Gérance

SPEEFLEX

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €
Siège social : 5 route de Guewenheim
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
805 350 956 RCS MULHOUSE

Modification des dirigeants

Des décisions de l'associé unique du 01/02/23, il résulte notamment la nomination de la société SOFIMECA, SA, sise 42 A rue de Cernay 68850 STAFFELFELDEN - immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le n° 338 784 713, en qualité de Président, avec effet du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Guillaume BASHUNG, démissionnaire.
Pour avis

MSP

Société par action simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 rue des Flandres local 2.04 - 68100 MULHOUSE
RCS de MULHOUSE - 793 382 359

Modification des dirigeants

Aux termes de décisions en date du 06.02.2023, l'associé unique a nommé Monsieur Jean-Claude SCHUFFENECKER demeurant 9 Rue de la Croix Rouge - 68130 ASPACH en qualité de Président pour une durée indéterminée, et ce, à effet au 06.02.2023 suite à la démission de Madame Maria Isabel VALLECILLOS. Aux termes d'une même décision l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur José VALLECILLOS en qualité de Directeur Général et ce à effet du 06.02.2023. Mention sera faite au RCS de Mulhouse. Le Président

CABINET COLOM DAVID

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 €
Ancien siège : 1 Place de l'Hôtel de Ville - 68500 GUEBWILLER
Nouveau siège : Zone d'activités « les Portes du forival » n°2
68500 ISSENHEIM
514 114 750 RCS COLMAR

Le 30.06.22 l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à la Zone d'activités « les Portes du forival » n°2 et de modifier l'article 4 des statuts à compter du même jour. Mention sera faite au RCS MULHOUSE.
Pour avis, le gérant.

AKAD ARCHITECTEURS

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000,00 Euros
28, rue Saint-Josse
68000 COLMAR
RCS COLMAR 899 819 510 (2021 B 526)

Modification des dirigeants

Suivant décisions extraordinaires du 13/12/2022, l'actionnaire unique a décidé, à compter de cette date, de nommer la société RENAISSANCE, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social à (68000) COLMAR - 28, rue Saint-Josse, immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 897 804 696, en qualité de Présidente, en remplacement de M. Ali HARMAN, démissionnaire.
Pour avis, la Présidente

MADES - IMMO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100,00 €
Siège social : 6 Route de Thann
68800 RODEREN
885 195 859 RCS MULHOUSE

Transfert du siège social

D'un PV d'AGE du 19/01/2023, le siège social a été transféré, à compter du 19/01/2023, de 6 Route de Thann 68800 RODEREN à 14 rue de la Chapelle 68700 STEINBACH.
L'article 3 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Tribunal Judiciaire (RCS) de Mulhouse.

SARL TURENNE-COLMAR

Société à responsabilité limitée au capital de 200.000,0 EUR ayant son siège social COLMAR (68000) 1 rue de Turenne immatriculée au RCS de COLMAR sous le N° SIREN 505 314 989

Mise à jour des statuts

Mise à jour des statuts suite à l'acte de donation reçu par Maître Nathalie GEISMAR-WISS, Notaire à COLMAR le 22 décembre 2022 sous le Répertoire N° 90.088 et aux termes duquel l'article 8 "Capital social et libération des parts" est modifié.
Pour avis,
Le notaire.

AIME

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1.200.000,00 €
Siège social : 14, Boulevard du Président Roosevelt
68200 MULHOUSE
481 869 394 RCS MULHOUSE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2022, il a été décidé de nommer aux fonctions de co-gérant de la société, Monsieur Arnaud GOUVION, demeurant 11, rue du Hohneck à 68100 MULHOUSE, et ce pour une durée illimitée à, à compter du 1er janvier 2023.
Pour avis,
La Gérance

ELECTRICITE ROGER KOCH

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 1 Rue des Artisans
68480 BOUXWILLER
946 650 454 RCS MULHOUSE

Aux termes d'une décision du Président en date du 26 Janvier 2023, il résulte que :
La société FINANCIERE LK, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1 Rue des Artisans, 68480 BOUXWILLER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 920 688 322, a été nommée, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2023, en qualité de Directrice Générale.
POUR AVIS
Le Président

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RIXHEIMER FELD

Société civile immobilière au capital de 4 573,47 €
Siège social : 32, route Nationale
68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 339 736 654

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 décembre 2022 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 4 573,47 € à 3 597,58 € par rachat et annulation de 640 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 4 573,47 €. Il est divisé en 3 000 parts sociales de 1,52 € chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 3 597,58 €. Il est divisé en 2 360 parts sociales de 1,52 € chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2 360 parts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MULHOUSE.
Pour avis
La Gérance

SCI MDPA

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue des Champs
68310 WITTELSHEIM
912 159 613 RCS MULHOUSE

Modification des dirigeants

Le 23 Janvier 2023, L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE a nommé Gérante, Mme Sabrina KHE-LIFI, demeurant 10 Rue Amélie Zurich 68310 WITTELSHEIM en remplacement de M HAMOU Djamel démissionnaire.
L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.
Le résultat également que :
Le siège social a été transféré au 10 Rue Amélie Zurich 68310 WITTELSHEIM, à compter du 1er Janvier 2023.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de MULHOUSE.

aktys/Avocats associés

ACTION COMPETENCE EN MATERIEL ET TECHNIQUE D'ORTHOPEDIE

Dénomination : ACTION COMPETENCE ENMATERIEL ET TECHNIQUE D'ORTHOPEDIE. **Forme** : SAS. **Capital social** : 125000 euros. **Siège social** : 9 Rue D'ESPAGNE, 68310 WITTELSHEIM. 945950889 RCS de Mulhouse.
Aux termes d'une décision en date du 26 juillet 2022, à compter du 26 juillet 2022, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président OVALIE DEVELOPEMENT 3 SASU, sise 13 rue du Général Lionel de Marmier, 31300 Toulouse, immatriculé au greffe de Toulouse sous le numéro 899834162, en remplacement de Monsieur Gérard FREYBURGER, démissionnaire. Mention sera portée au RCS de Mulhouse.

FIBA

EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE

FIBA HAUT RHIN

9, croisée des Lys
68300 SAINT LOUIS
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

FIBA

EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE

FIBA HAUT RHIN

9, croisée des Lys
68300 SAINT LOUIS
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

DERNIER DELAI DE RECEPTION DES ANNONCES LEGALES MARDI 16 H

Merci

RADIATION

HOBE OUTDOORS

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HOBE OUTDOORS, société par actions simplifiée en liquidation au capital social de 5 000 euros avec siège social à 68730 BLOTZHEIM, 37 rue du Moulin, immatriculée au R.C.S. de MULHOUSE sous le n° 898 110 887, réunie en date du 22/12/2022, a approuvé le bilan et les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion et constaté la clôture de liquidation et la disparition de la personnalité morale de la société à compter du 22/12/2022. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE. Pour avis et mention Le Liquidateur

ECLATS DE FLEURS

L'AGO du 30.11.22 de la SARL ECLATS DE FLEURS, société en liquidation au capital de 10 000 € sise 197 avenue d'Alsace 68000 COLMAR, RCS COLMAR 811 544 451, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Brice BOEHLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TJ COLMAR

VOLOFIA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1.000 Euros Siège social : SAINTE CROIX-EN-PLAINNE (68127) 8, rue Jean Mermoz 751 244 401 R.C.S. COLMAR

L'associé unique, en date du 31 décembre 2022 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat de liquidateur à Monsieur Jean-Philippe FRISCH demeurant à UNGERSHEIM (68190) 32, rue de Feldkirch et constaté la clôture de la liquidation au 31 décembre 2022. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR en annexe au RCS.

LRVI

SASU capital variable 3 000 € En liquidation RUE PETIT LANDAU 68440 HABSHEIM 888986544 RCS MULHOUSE

Par décision en date 31/01/2023, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, déchargé NICOLA Arnaud rue de Petit Landau HABSHEIM, liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de MULHOUSE.

SCI ADELAID

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 152,45 euros Siège social : 37 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE 420 437 113 RCS MULHOUSE

Dissolution

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée, suivie de sa mise en liquidation. - A été nommé comme liquidateur : - Monsieur Mustapha DOGHMI, demeurant à CLERMONT FERRAND (63100) 109 Rue Champfleuris, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MULHOUSE (68200) 37 avenue de Lutterbach. - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Tribunal Judiciaire (RCS) de MULHOUSE. Dépôt légal au Tribunal Judiciaire (RCS) de MULHOUSE.

SCI RUE DE LUCELLE

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 152,45 euros Siège social : 37 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE 429 255 649 RCS MULHOUSE

Dissolution

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée, suivie de sa mise en liquidation. - A été nommé comme liquidateur : - Monsieur Mustapha DOGHMI, demeurant à CLERMONT FERRAND (63100) 109 rue Champfleuris, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MULHOUSE (68200) 37 avenue de Lutterbach. - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Tribunal Judiciaire (RCS) de MULHOUSE. Dépôt légal au Tribunal Judiciaire (RCS) de MULHOUSE.

Dissolution

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée, suivie de sa mise en liquidation. - A été nommé comme liquidateur : - Monsieur Mustapha DOGHMI, demeurant à CLERMONT FERRAND (63100) 109 rue Champfleuris, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MULHOUSE (68200) 37 avenue de Lutterbach. - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Tribunal Judiciaire (RCS) de MULHOUSE. Dépôt légal au Tribunal Judiciaire (RCS) de MULHOUSE.

IMMO 68

Société à Responsabilité Limitée en liquidation - Capital : 7.500 Euros Siège social : WITTENHEIM (68270) 5, rue de Kingersheim 450 864 327 RCS MULHOUSE

L'A.G.E. du 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable. Madame Brigitte BARTH demeurant à WITTENHEIM (68270) 108 Bis rue d'Ensisheim, a été nommée liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus lui ont été conférés pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé à WITTENHEIM (68270) 5, rue de Kingersheim. La correspondance et les actes et documents concernant la liquidation devront être envoyés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal Judiciaire de MULHOUSE en annexe au RCS. Pour avis Le liquidateur

KLEISSBATT ECHAFAUDAGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation - Capital : 5.000 Euros Siège social : LINTHAL (68610) 105 D, rue du Hilsenfirst 751 431 578 R.C.S. COLMAR

L'associé unique a décidé le 15 décembre 2022 la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable. Monsieur Frédéric KLEISSLER, demeurant à LINTHAL (68610) 105 D, rue du Hilsenfirst, a été nommé liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus lui ont été conférés pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé à LINTHAL (68610) 105 D, rue du Hilsenfirst. La correspondance et les actes et documents concernant la liquidation devront être envoyés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR en annexe au RCS. Pour avis Le liquidateur

AC2B

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 150 000 euros Siège : 5, rue des Merisiers ZA Les Erlén, 68920 WETTOLSHEIM Siège de liquidation : 5 rue des Merisiers 68920 WETTOLSHEIM 824 665 335 RCS COLMAR

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Maroun AOJAD, demeurant 10, rue des Vosges 68125 HOUSSEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal Judiciaire de Colmar, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ALFRED MEYER ET FILS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 20 000 euros Siège : 3 Rue des Jardins 68160 STE MARIE AUX MINES Siège de liquidation : 3 Rue des Jardins 68160 STE MARIE AUX MINES RCS COLMAR TJ 324 205 475

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Christian MEYER, demeurant 7 Crois de la Mission à 68160 STE MARIE AUX MINES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à 3 Rue des Jardins, 68160 STE MARIE AUX MINES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

VALENCAY IMMOBILIER SARL

Société à responsabilité limitée en liquidation amiable au capital de 7.623 € Siège social : 24 rue Carl Hack 68100 MULHOUSE 390 674 851 RCS MULHOUSE

JM3D

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 1 500 euros Siège social : 1 rue de l'Eglise, 68920 WETTOLSHEIM Siège de liquidation : 16 rue du Cimetière 68125 HOUSSEN 893 679 084 RCS COLMAR

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2023 au 16 rue du Cimetière 68125 HOUSSEN, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Marie WEITHAS, demeurant 16 rue du Cimetière 68125 HOUSSEN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

ASSIST' HOME

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège : 9 rue de la Potasse, 68850 STAFFELFELDEN Siège de liquidation : 9 rue de la Potasse 68850 STAFFELFELDEN 503 252 421 RCS MULHOUSE

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Francis DANNER, demeurant 9 rue de la Potasse, 68850 STAFFELFELDEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à 9 rue de la Potasse 68850 STAFFELFELDEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MULHOUSE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

SCI ZAENKER

SCI en liquidation Au capital de 76 224,51 € 10 RUE SCHOEFFLIN 68000 COLMAR 400 007 639 RCS COLMAR

Clôture de liquidation

Le 31.12.2022, l'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal Judiciaire de Colmar.

SCI LE CLOS DES ETOILES

SCI en liquidation Au capital de 1 000 euros 24 RUE DES PAQUERETTES 68320 BISCHWIHR 482 759 552 RCS COLMAR

Clôture de liquidation

Le 31/12/2022, l'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal Judiciaire de Colmar.

VALENCAY IMMOBILIER SARL

Société à responsabilité limitée en liquidation amiable au capital de 7.623 € Siège social : 24 rue Carl Hack 68100 MULHOUSE 390 674 851 RCS MULHOUSE

Des décisions de l'associé unique du 02/02/23, il résulte notamment la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Il a par conséquent été constaté la fin des fonctions de Gérant de M. Laurent SERRE. M. Laurent SERRE, demeurant 94 rue Louis Rouquier à 92300 LEVALLOIS, a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social, savoir 24 rue Carl Hack - 68100 MULHOUSE. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Registre du Commerce et des Sociétés auprès du Tribunal Judiciaire de MULHOUSE. Pour avis

En date du 28 décembre 2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux Liquidateurs et déchargé de leur mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal Judiciaire de Mulhouse, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

CAJOL

S.A.R.L au capital de 24 000 € Siège social : 6 avenue du Général de Gaulle - 68300 SAINT-LOUIS RCS MULHOUSE 453 901 845

En date du 28 décembre 2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux Liquidateurs et déchargé de leur mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal Judiciaire de Mulhouse, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

RECTIF / ADDITIF

AYME HESCHUNG

Nouvellement dénommée CENTAURUS ACTIVE HOLDING Société à responsabilité limitée au capital 8 000€ réduit à 4 080 € SIEGE SOCIAL : 142 rue de la 1ère Armée - 68800 THANN Transféré au 3 rue de l'Etang - 68210TRAUBACH-LE-HAUT 432 641 926 RCS MULHOUSE

Additif

En complément de la publication parue le 27/01/23 dans le PHR, il est précisé que l'associé unique a, dans la décision du 10 janvier 2023, constaté la perte du caractère libéral de la société, qui de SELARL devient SARL. Pour avis la gérance

DIVERS

CAVE VINICOLE DE HUNAWIHR ET ENVIRONS

Société Coopérative Agricole agréée N°68-283 48 route de Ribeauvillé 68150 HUNAWIHR 778 918 565 RCS COLMAR

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Les associés coopérateurs de la Société Coopérative Agricole dénommée CAVE VINICOLE de HUNAWIHR ET ENVIRONS sont convoqués aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire qui se tiendront le mardi 28 février 2023 à la salle polyvalente d'Hunawühr - 5 rue Roger Kuhlmann 68150 Hunawühr, à 15h pour la première et 15h45 pour la seconde, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification des statuts ;
- *Article 45 : Durée de l'exercice ;
- *Pouvoirs pour formalités

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- 1.Ouverture de la séance et salutations de Monsieur le Président,
- 2.Constitution du Bureau et constatation du quorum,
- 3.Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 25/02/2022,
- 4.Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'exercice 2021/2022,
- 5.Présentation des comptes et bilan de l'exercice 2021/2022,
- 6.Rapport général et spécial du Commissaire aux comptes,
- 7.Examen, approbation du bilan et des comptes de l'exercice,
- 8.Quitus aux Administrateurs, pour l'exercice 2021/2022,
- 9.Conventions visées au rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- 10.Affectation du résultat,
- 11.Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
- 12.Fixation de la somme globale de l'indemnité compensatrice du temps consacré à l'administration de la coopérative allouée aux administrateurs,
- 13.Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs,
- 14.Constatation des variations du capital social,
- 15.Pouvoir pour les formalités,
- 16.Points divers.

Les associés-coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de ces assemblées, de prendre connaissance, au siège de la coopérative, du rapport du Conseil d'Administration, du rapport sur les conventions réglementées, du document prévu au III de l'article L521-3-1 CRPM, des comptes annuels, du projet des statuts et du texte des résolutions proposées. Conformément à l'article 44 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra délibérer que si elle est composée d'un nombre d'associés coopérateurs présents ou représentés au moins égal à la moitié des inscrits sur le fichier des associés coopérateurs à la date de la convocation. Dans l'hypothèse où le nombre minimum requis d'associés coopérateurs ne peut être réuni lors de cette AGE, le Conseil d'Administration convoque, dès à présent, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à se tenir si le quorum n'est pas réuni. Cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mardi 28 février à 15h15 à la salle polyvalente de Hunawühr pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus précisé.

La Présidente du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL GUEBWILLER

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

- 1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 15 MARS 2023 à 18:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau. 02 Adoption des statuts types révisés. 03 Pouvoirs pour les formalités. 04 Clôture de l'Assemblée Générale. ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- 2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante : LES DOMINICAINS 34 rue des Dominicains 68500 GUEBWILLER avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau. 02 Compte-rendu d'activité. 03 Présentation du bilan et du compte de résultat. 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes. 05 Approbation du bilan et du compte de résultat. 06 Affectation du résultat. 07 Variation du capital social. 08 Quitus et décharge au conseil d'administration. 09 Elections au conseil de surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*). MLE JOURDAIN CATHERINE, élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance. 10 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration. 11 Remise de diplôme aux sociétaires. 12 Pouvoirs pour les formalités. 13 Présentation de l'agenda des sociétaires. 14 Clôture de l'assemblée générale. *Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

- 3) En Assemblée Générale Extraordinaire A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance. Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VAUBAN

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

- 1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 03 MARS 2023 à 10:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau. 02 Adoption des statuts types révisés. 03 Pouvoirs pour les formalités. 04 Clôture de l'Assemblée Générale. ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- 2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:30 à l'adresse suivante : HALL DES SPORTS Route de l'Industrie 68600 BIESHEIM avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau. 02 Compte-rendu d'activité. 03 Présentation du bilan et du compte de résultat. 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes. 05 Approbation du bilan et du compte de résultat. 06 Affectation du résultat. 07 Variation du capital social. 08 Quitus et décharge au conseil d'administration. 09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration. 10 Pouvoirs pour les formalités. 11 Réponses à vos questions. 12 Clôture de l'assemblée générale.

- 3) En Assemblée Générale Extraordinaire A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance. Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL KEMBS NIFFER

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

- 1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 09 MARS 2023 à 16:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau. 02 Adoption des statuts-types révisés. 03 Pouvoirs pour les formalités. ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- 2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante : Salle polyvalente de Kembs 2 allée Eugène Moser 68680 Kembs avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau. 02 Compte-rendu d'activité. 03 Présentation du bilan et du compte de résultat. 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes. 05 Approbation du bilan et du compte de résultat. 06 Affectation du résultat. 07 Variation du capital social. 08 Quitus et décharge au conseil d'administration. 09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration. 10 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration. 11 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance. 12 Elections au conseil d'administration. 1 siège est à pourvoir (*). 13 Elections au conseil de surveillance. 1 siège est à pourvoir (*). 14 Pouvoirs pour les formalités. 15 Réponses à vos questions. 16 Allocation de l'invité d'honneur. 17 Clôture de l'assemblée générale. *Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

- 3) En Assemblée Générale Extraordinaire A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance. Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VIGNOBLE ET CHATEAUX

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

- 1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 07 MARS 2023 à 17:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau. 02 Adoption des statuts-types révisés. 03 Pouvoirs pour les formalités. 04 Clôture de l'Assemblée Générale. ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- 2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 23 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante : Halle des fêtes Place des fêtes 68920 WINTZENHEIM avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau. 02 Compte-rendu d'activité. 03 Présentation du bilan et du compte de résultat. 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes. 05 Approbation du bilan et du compte de résultat. 06 Affectation du résultat. 07 Variation du capital social. 08 Quitus et décharge au conseil d'administration. 09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration. 10 Pouvoirs pour les formalités. 11 Communications diverses. 12 Réponses à vos questions. 13 Remise de la médaille du travail. 14 Clôture de l'assemblée générale.

- 3) En Assemblée Générale Extraordinaire A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance. La Présidente du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL KEMBS NIFFER

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

- 1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 09 MARS 2023 à 16:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau. 02 Adoption des statuts-types révisés. 03 Pouvoirs pour les formalités. ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- 2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante : Salle polyvalente de Kembs 2 allée Eugène Moser 68680 Kembs avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau. 02 Compte-rendu d'activité. 03 Présentation du bilan et du compte de résultat. 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes. 05 Approbation du bilan et du compte de résultat. 06 Affectation du résultat. 07 Variation du capital social. 08 Quitus et décharge au conseil d'administration. 09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration. 10 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration. 11 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance. 12 Elections au conseil d'administration. 1 siège est à pourvoir (*). 13 Elections au conseil de surveillance. 1 siège est à pourvoir (*). 14 Pouvoirs pour les formalités. 15 Réponses à vos questions. 16 Allocation de l'invité d'honneur. 17 Clôture de l'assemblée générale. *Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

- 3) En Assemblée Générale Extraordinaire A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance. Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VIGNOBLE ET CHATEAUX

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

- 1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 07 MARS 2023 à 17:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau. 02 Adoption des statuts-types révisés. 03 Pouvoirs pour les formalités. 04 Clôture de l'Assemblée Générale. ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- 2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 23 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante : Halle des fêtes Place des fêtes 68920 WINTZENHEIM avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau. 02 Compte-rendu d'activité. 03 Présentation du bilan et du compte de résultat. 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes. 05 Approbation du bilan et du compte de résultat. 06 Affectation du résultat. 07 Variation du capital social. 08 Quitus et décharge au conseil d'administration. 09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration. 10 Pouvoirs pour les formalités. 11 Communications diverses. 12 Réponses à vos questions. 13 Remise de la médaille du travail. 14 Clôture de l'assemblée générale.

- 3) En Assemblée Générale Extraordinaire A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance. La Présidente du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VAUBAN

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

- 1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 03 MARS 2023 à 10:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau. 02 Adoption des statuts types révisés. 03 Pouvoirs pour les formalités. 04 Clôture de l'Assemblée Générale. ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- 2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:30 à l'adresse suivante : HALL DES SPORTS Route de l'Industrie 68600 BIESHEIM avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau. 02 Compte-rendu d'activité. 03 Présentation du bilan et du compte de résultat. 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes. 05 Approbation du bilan et du compte de résultat. 06 Affectation du résultat. 07 Variation du capital social. 08 Quitus et décharge au conseil d'administration. 09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration. 10 Pouvoirs pour les formalités. 11 Réponses à vos questions. 12 Clôture de l'assemblée générale.

- 3) En Assemblée Générale Extraordinaire A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance. Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VIGNOBLE ET CHATEAUX

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la C

DIVERS

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DU VIEIL ARMAND CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 03 MARS 2023 à 10:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 20:00 à l'adresse suivante : ESPACE GRUN 32 RUE GEORGES RISLER, 68700 CERNAY avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil de surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*).
M DUCHAMP BRUNO, MME BALLESTER PATRICIA, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
11 Remise de prix du concours Euro jeunes.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL HABSHEIM CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 03 MARS 2023 à 10:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante : HABSHEIM 79 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68440 HABSHEIM avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil de surveillance. 3 sièges sont à pourvoir (*).
M STARCK JEAN REMI, MME PICCINELLI VALENTINE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
11 Remise de prix du concours Euro jeunes.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 02/03/2023 et le 16/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL HESINGUE ET ENVIRONS CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 28 FEVRIER 2023 à 17:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 17 MARS 2023 à 19:45 à l'adresse suivante : LA COMETE 16 Rue du 20 Novembre 68220 HESINGUE avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil d'administration. 3 sièges sont à pourvoir (*).
M STARCK JEAN REMI, MME PICCINELLI VALENTINE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
11 Pouvoirs pour les formalités.
12 Réponses à vos questions.
13 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 02/03/2023 et le 16/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU GRAND BALLON CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 03 MARS 2023 à 18:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 23 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante : Salle de la MAB 22 Rue de la Mame 68360 Soultz-Haut-Rhin avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil d'administration. 2 sièges sont à pourvoir (*).
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
11 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Réponses à vos questions.
14 Allocution de l'invité d'honneur.
15 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 08/03/2023 et le 22/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL MULHOUSE UNIVERSITE CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 28 FEVRIER 2023 à 10:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 16 MARS 2023 à 19:30 à l'adresse suivante : Salle Municipale des Sports 9, rue du Bitz 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil d'administration. 1 siège est à pourvoir (*).
10 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
11 Pouvoirs pour les formalités.
12 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 01/03/2023 et le 15/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DR ALBERT SCHWEITZER CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 02 MARS 2023 à 15:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:30 à l'adresse suivante : Salle Polyvalente route de Labaroche 68770 Ammerschwihr avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
11 Elections au conseil d'administration. 1 siège est à pourvoir (*).
12 Elections au conseil de surveillance. 1 siège est à pourvoir (*).
13 Réponses à vos questions.
14 Allocution de l'invité(e) d'honneur.
15 Pouvoirs pour les formalités.
16 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

www.PHR.fr/annonces-legales

Vous êtes abonné(e) au PHR ?

Vous avez accès à notre site **www.phr.fr** pour suivre l'actualité : interview, vidéo, diaporama...



Les 5 étapes pour se connecter :

1 Retrouvez vos identifiants sur l'emballage de votre journal. Numéro d'abonné (8 caractères) : **0000XXXX** Nom : **DUMONT Georges**

2 Sur notre site **www.phr.fr** Cliquez sur «Connexion», puis sur «Pas encore de compte?».

3 Renseignez les champs demandés et cliquez sur «identifiez-vous».

Numéro d'abonné *
0000XXXX

Nom (Entreprise) *
DUMONT Georges

A quelle adresse email doit-on vous envoyer Cette adresse sera utilisée pour vous connecter *

d.g@example.com

Identifiez-vous

4 Vous recevez votre mot de passe par mail (pensez à vérifier dans les spams).

5 Vous pouvez modifier votre mot de passe pour vous connecter plus facilement.



DIVERS
CAISSE DE CREDIT MUTUEL MULHOUSE ST ANTOINE
CONVOCAION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 10 MARS 2023 à 16:00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante :

Salle Le Hangar
4 rue Pierre de Courbertain
68260 KINGERSHEIM
avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
10 Elections au conseil d'administration.
11 Elections au conseil de surveillance.
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Réponses à vos questions.
14 Pouvoirs pour les formalités.
15 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 16/03/2023 et le 30/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration

CDC HABITAT SOCIAL

CDC Habitat Social (SAD'HLM) En application des articles L443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH Vend 1 appartement T4 sis Résidence « LA PORTE DUMIROIR » 15 rue de la tour du diable à MULHOUSE (68100) : lot 25-UG 070995 - d'une surface de 85,81 m² situé au 5ème étage avec balcon + cave. DPE : D - CLASSE CLIMAT : D.

Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 2118 € et 2866€ (abonnement compris), année de référence 2021.

Prix : 73 500 € *hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 64. Pas de procédure en cours.

Quote-part de charges annuelles estimées (eau froide + chauffage compris) : 2780€. Contact pour renseignements et visite : CDC Habitat Social

Ventes - Caroline MONIER Tél : 09 72 13 02 95 caroline.monier@cdc-habitat.fr - Date limite de remise des offres 10/03/2023. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social - Madame MONIER - 10 bd de Dresde 67000 Strasbourg) - La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

EVENEMENTIEL EN VAL D'ARGENT
FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

Section : Identification De L'acheteur
Evenementiel En Val d'Argent
SIRET N° 81084961200017
68160, Sainte-Marie-Aux-Mines
Groupement de commandes : Non
Section : Communication
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appele-offre/915022>
Contact : Bellicam Thomas
Email : thomas.bellicam@spl-eva.com
Tél : +33 3 89 58 48 58
Section : Identification Du Marché
Intitulé du marché : Prestation de sécurité et de gardiennage pour l'événement Internationale Mineral et Gem
CPV - Objet principal : 79713000
Objet : Accord-cadre à bons de commande de prestations de services : assurer les prestations de sécurité et de gardiennage sur les différents sites événementiels à l'occasion des 2 prochaines éditions de l'Exposition Internationale Mineral et Gem, à Sainte-Marie-aux-Mines (juin 2023 et juin 2024).
Lieu principal d'exécution du marché : Sainte Marie aux Mines
Durée du marché (en mois) : 24
Section 6 : Informations Complémentaires
N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'autres informations / réponses à vos questions.
Le DCE se trouve sur le site <https://www.e-marchespublics.com/> avec comme référence : Réf n° 915022

TRANSFORMATION
GC AUDIT

Société à responsabilité limitée
Société de commissaires aux comptes au capital de 1 000 Euros
Siège social : 68440 HABSHEIM 9, avenue Valparc 819 820 200 R.C.S MULHOUSE

Aux termes des délibérations de l'AGE du 30.12.2022, les associés ont décidé unaniment de transformer la société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société d'exercice libéral par actions simplifiée. Administration : Anciennes mentions : Gérant : M. Guillaume CHAPUIS. Nouvelles mentions : Président : M. Guillaume CHAPUIS, demeurant 68330 HUNINGUE - 6, rue de Landskron. Commissaires aux comptes : Anciennes mentions : Néant. Nouvelles mentions : Néant. Admission aux assemblées - vote : A chaque action est attaché un droit de vote. Tout associé peut participer aux assemblées. Agrément : Toute cession est subordonnée à l'agrément des associés. Par exception, la cession entre associés est libre. Mention sera faite au RCS de MULHOUSE. Pour avis, Le Président

POLYAK

EURL au capital de 15 000 €
45, rue de Mulhouse
68310 WITTELSHEIM
N° SIREN : 802 149 690
RCS de Mulhouse

TRANSFORMATION

Par décisions extraordinaires en date du 01/01/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société **en société par actions simplifiée unipersonnelle** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 15 000 Euros, divisé en 150 actions. Sous son ancienne forme, la Société était gérée par Monsieur Anthony YAKISAN. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigée par : **Président** : Monsieur Anthony YAKISAN, demeurant 45, rue de Mulhouse 68310 WITTELSHEIM. Mention sera faite au RCS de MULHOUSE.

EPIVIN

EURL au capital de 1 000 €
10, Rue de la Taillanderie
68720 TAGOLSHEIM
N° SIREN : 823 545 421
RCS de Mulhouse

TRANSFORMATION

Par décisions extraordinaires en date du 01/01/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société **en société par actions simplifiée unipersonnelle** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 Euros, divisé en 100 actions. Sous son ancienne forme, la Société était gérée par Monsieur Thierry CLADEN. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigée par : **Président** : Monsieur Thierry CLADEN, demeurant 7, rue de l'Abreuvoir 70500 VILLARS LE PAUTEL.

EARL WALDT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 103 950 euros
Siège social : 23 rue de Levoncourt 68480 COURTAVON
408 896 587 RCS MULHOUSE

Par décisions en date du 22 décembre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de l'EARL en SCEA, à compter du 1er janvier 2023, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : **Forme** : Société Civile d'Exploitation Agricole. **Dénomination sociale** : SCEA WALDT. **Siège social** : 23 rue de Levoncourt - 68480 COURTAVON. **Capital social** : 103 950 €. **Objet social** : Gestion et exploitation de biens agricoles. **Gérant** : Madame Véronique WALDT, demeurant 23 rue de Levoncourt - 68480 COURTAVON. **Durée** : 50 ans à compter de l'immatriculation au Registre Du Commerce Et Des Sociétés. Pour avis et mention, La Gérance

ASSOCIATIONS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR
Registre des associations

Il a été inscrit le 26/01/2023 Au registre des associations du Tribunal JUDICIAIRE de COLMAR Volume 79Folio 8L'association : **LIRE RELIRE DELIRES** Ayant son siège à 29 rue des Cigognes 68320 WICKERSCHWIHR. Les statuts ont été adoptés le 13/01/2023. L'association a pour objet : Evénements culturels, animation. La direction se compose de : Présidente - Mme Anne-Catherine DURAND demeurant 29 rue des Cigognes à WICKERSCHWIHR. Vice-Présidente - Mme Mireille KIPPELEN. Trésorière - Mme Maika KUENTZ. Secrétaire Mme Colette GOMEZ. Le greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR
Registre des associations

11 a été inscrit le 31/01/2023, au registre des associations du Tribunal JUDICIAIRE de COLMAR Volume 79 - Folio 9. L'association : **Sports et Loisirs Organisés à Wasserbourg** ayant son siège à 17 rue du Moulin 68230 WASSERBOURG. Les statuts ont été adoptés le 01/10/2022. L'association a pour objet : Permettre aux jeunes du village de participer à des rencontres sportives et culturelles hebdomadaires et pouvoir organiser des festivités. La direction se compose de : **Président** : M. Tom STOECKLE demeurant 34 rue du Petit Ballon à WASSERBOURG. **Vice-Président** : M. Nathan BETTER. **Vice-Président** : M. Théo BENTZINGER. **Secrétaire** : Mme. Eva KAUFMANN. **Secrétaire adjointe** : Mme. Marie DELEAU. **Trésorier** : M. Pascal GIRARDOT. LE GREFFIER

PROCÉDURES COLLECTIVES

API
ALSACE PRO IMMO
SARL au capital de 10 000,-€ variable
9 rue de la Gravière
68125 HOUSSEN
RCS COLMAR TJ 843 859 687

L'associé unique en date du 31/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric MOURRAIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de l'exécution de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés en annexe au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR. La radiation sera demandée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR.

APPEL À CANDIDATURES

SAFER GRAND EST

La SAFER Grand-Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/03/2023 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental du Haut-Rhin, 18 Rue des Orphelins CS 42416 68067 MULHOUSE CEDEX 2 Tél : 03.89.43.24.67 ou par mail à l'adresse candidat68@safergrandest.fr. Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental du Haut-Rhin ou au siège de la Safer Grand Est. Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

Parcelle	Description	Surface	Statut	Commune
B 0017	RANK	19 a 13 ca	Terres	A
B 0075	BREITER WEG	14 a 26 ca	Terres	A
B 0076	BREITER WEG	12 a 72 ca	Terres	A
B 0115	UFFHEIMER STUECK	29 a 87 ca	Terres	A
B 0116	UFFHEIMER STUECK	21 a 25 ca	Terres	A
FLAXLANDEN				
04 0056	AUF DEM KALTERST	5 a 27 ca	Prés	A
04 0061	AUF DEM KALTERST	8 a 39 ca	Terres	A
04 0062	AUF DEM KALTERST	30 a 18 ca	Terres	A
04 0063	AUF DEM KALTERST	4 a 00 ca	Terres	A
04 0064	AUF DEM KALTERST	3 a 74 ca	Terres	A
04 0065	AUF DEM KALTERST	10 a 52 ca	Terres	A
04 0066	AUF DEM KALTERST	2 a 38 ca	Terres	A
04 0067	AUF DEM KALTERST	1 a 42 ca	Terres	A
04 0074	AUF DEM KALTERST	3 a 55 ca	Prés	A
04 0075	AUF DEM KALTERST	3 a 78 ca	Prés	A
KEMBS	comprenant une grange, un hangar, un garage et une maison d'habitation			
16 0148	SPITZER WILDGARTEN	10 a 05 ca	Terres	A
35 0009	NEBEN DEM RHEINWEG	16 a 62 ca	Terres	A
35 0010	AM RHEINWEG	54 a 05 ca	Prés	A
38 0004	ZWISCHEN RHEINWEG UND KANA	53 a 69 ca	Terres	A
38 0004	ZWISCHEN RHEINWEG UND KANA	1 ha 19 a 34 ca	Terres	A
38 0005	ZWISCHEN RHEINWEG UND KANA	84 a 53 ca	Terres	A
38 0008	LANGHAG	43 a 59 ca	Prés	A
38 0009	KEMBSER NEUMUEHLE	65 a 61 ca	Vergers	A
38 0009	KEMBSER NEUMUEHLE	12 a 05 ca	Jardins	A
38 0009	L KEMBSER NEUMUEHLE	13 a 00 ca	Sols	A
38 0010	LANGHAG	98 a 44 ca	Prés	A
LABAROCHE				
01 0080	LE BREU	35 a 12 ca	Prés	ND
MOOSCH				
03 0196	KIRCHPFADAECKER	10 a 58 ca	Terres	A
RIXHEIM				
CZ 0120	SONNENBERG	7 a 74 ca	Terres	A
DS 0028	NIEDER KIRSCHBERG	5 a 23 ca	Terres	A
ZILLISHEIM	- parcelle louée			
20 0023	BÜRGGLACHEN	27 a 42 ca	Terres	A

SCP "Guy GREWIS et Arnaud OBRINGER"
Notaires associés
1a rue de Bâle
68220 HEGENHEIM

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 17 septembre 2020, Monsieur Jeannot Joseph Eugène BILLIG, en son vivant monteur, demeurant à RANSPACH-LE-HAUT (68220) 3 rue des Forgerons, né à MULHOUSE (68100), le 28 septembre 1960, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à RANSPACH-LE-HAUT (68220), le 7 septembre 2022, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me GREWIS, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Guy GREWIS, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à HEGENHEIM, 1 A Rue de Bâle, le 3 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Guy GREWIS notaire à HEGENHEIM (68220), 1A rue de Bâle, référence CRPCEN : 68033, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MULHOUSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Dernier délai de réception des Annonces Légales
Mardi 16 h
Merci

Pour l'envoi de votre publication légale,
une adresse : annonce@phr.fr



Notaires, avocats, experts-comptables

Demandez l'ouverture d'un compte professionnel

Saisissez vos annonces en ligne

GAGNEZ DU TEMPS
Recevez devis et attestation immédiatement

03 89 20 98 50 · annonce@phr.fr